

„ à-dire, séparés de la conduite des pasteurs
„ légitimes, & hors du bercail de Jesus-Christ.
„ Le même malheur arrivera, il est vrai, si
„ les électeurs nomment un autre évêque ;
„ ceux qui le nommeront & qui le reconnoi-
„ tront, feront schismatiques & hors de la voie
„ du salut ; mais les catholiques recevront du
„ moins, tant que je vivrai, ou de moi, ou
„ des prêtres qui ont, & auront des pouvoirs
„ de moi, les secours nécessaires à leur salut.
„ C'est pourquoi je conjure les électeurs de
„ département & de district, comme étant leur
„ pasteur & leur pere en Jesus-Christ, de ne
„ procéder à aucune élection de successeurs,
„ soit pour moi, soit pour les curés de notre
„ diocèse, sous prétexte du refus du serment
„ civique, leur représentant qu'ils se rendroient
„ par-là énormément coupables devant Dieu
„ d'une très-criminelle injustice, & de l'établisse-
„ ment du schisme & de l'intrusion. Leur
„ représentons aussi que ces élections, tant
„ pour les évêchés que pour les cures, ne sont
„ nullement canoniques ; que celles pour les
„ cures n'ont jamais eu lieu dans l'Eglise en
„ aucun tems ; que celles qui se sont faites
„ canoniquement pour les évêchés dans les
„ premiers siècles de l'Eglise, étoient fort dif-
„ férentes de celles qu'on prétend aujourd'hui
„ établir en France ; que ces élections ont été
„ abolies par l'Eglise, pour de très-importan-
„ tes raisons ; qu'elles ne pourroient être réta-
„ blies & réglées canoniquement, que par
„ l'Eglise ; que sans cela elles sont illégitimes,
„ & qu'aucun véritable enfant de l'Eglise ne